

Bilatérale SCL du 24 janvier 2023 Nos questions, nos remarques

Tout d'abord, pouvez vous nous donner des informations sur l'agenda social du 1^{er} semestre 2023 ?

Avenir du SCL

solidaires ccrf & scl a pris connaissance des conclusions du rapport du CGE, et s'inquiète de ses conséquences, comme de celles du transfert des prélèvements réalisés dans le cadre de la Sécurité Sanitaire des Aliments.

Quel calendrier pour l'évolution du SCL ? Où en sont les travaux ? Quels retours avez-vous des retours des GT ?

Pour **solidaires**, il est nécessaire de tenir un GT sur la méthode et le calendrier réunissant le SL et les directions de rattachement, en présence des organisations syndicales.

Par rapport aux recommandations :

- Réduire les fonctions supports (recommandation 7).
A l'issue de son congrès de 2021, **solidaires** revendiquait le maintien des achats et de leur suivi au sein des laboratoires. En effet, la centralisation ne donne pas satisfaction et nuit à la réactivité des domaines. Le raisonnement vaut aussi pour les RH.
- Simplifier le système qualité (recommandation 10). Il s'agissait d'une revendication de **solidaires** à son dernier Congrès de 2021, ce sujet avait déjà été évoqué avec l'UD. Un GT spécifique va-t-il se tenir ? Si des améliorations ont été apportées, le système de validation reste très lourd. De plus, il n'y a pas de notifications quand des modifications sont apportées. Ce ne sont là que quelques exemples de la lourdeur du système. Autre problème, la lourdeur des audits internes par rapport aux gains apportés.
- Mettre en extinction les corps spécifiques du SCL « au moins pour les catégories B et C ». **solidaires** est hostile à cette proposition.
- Faire évoluer le rattachement du SCL et le cas échéant, sa forme juridique. A l'occasion de son dernier congrès, en 2021, **solidaires** a validé le revendicatif suivant pour le SCL :
 - ⇒ Une administration d'Etat réunie, rattachée à Bercy, avec l'ensemble des implantations actuelles, disposant des moyens et des effectifs suffisants pour l'exercice des missions d'analyse et d'appui des services de contrôle relatifs à la concurrence, à la consommation et à la répression des fraudes et à la douane et notamment des matériels nouveaux afin de suivre les évolutions technologiques, permettant le développement et la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse.
 - ⇒ Pas de nouvelles missions sans effectifs supplémentaires ou des effectifs et des moyens permettant d'exercer les missions et de développer les méthodes d'analyse nécessaires.
 - ⇒ Pas d'externalisation de missions et d'analyse.
 - ⇒ Un pilotage national de notre action pour une homogénéité de l'application de la réglementation sur l'ensemble du territoire.
 - ⇒ L'arrêt des fermetures de laboratoires ou d'unités.

Négociations

Les négociations doivent porter sur 4 thèmes :

- Thème 1 : Mesures indemnitaires pérennes communes à l'ensemble des agents de statut SCL et des personnels affectés au sein du service. L'UD a-t-elle eu un retour sur la soutenabilité de la proposition de **solidaires** d'augmenter l'Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise (IFSE) à 500 € pour les B et C et à 300 € les A ?
- Thème 2 : Perspectives de carrière. Solidaires CCRF & SCL revendique :
 - Le maintien du concours interne spécial de C en B pour les filières CCRF et Laboratoires, et la création d'un concours interne spécial pour la filière Laboratoires.
 - La création d'un grade de débouché pour les Ingénieur·es autres que celui de Directeur·trice de classe normale, comme cela existe à la Douane et de la DGFIP.
 - Le maintien du recrutement par voie de concours (pas de contractualisation).
- Thème 3 : Revue des dispositifs RH existants.
- Thème 4 : Renforcement de l'accompagnement RH : Que va-t-il advenir de la RH de proximité dans les labos ?

Pour **solidaires** ces négociations doivent être bouclées avant les travaux issus du rapport du CGE.

En outre, l'augmentation de l'IMT à 106,76 € brut, soit 82,40 € nets pour les fonctionnaires (taux de retenue à 20%) et 99,39 € nets pour les contractuel·les (taux de retenue 6,90 %), a été actée pour les personnels SCL. Concrètement, à partir de quand cela va-t-il se traduire sur les bulletins de paie ?

Questions diverses

Conséquences du transfert des missions SSA

Comment fait-on dans les labos pour les TN complètement transférées à la DGAL ? Est-il possible de contacter directement les personnes responsables de dossiers qui ont été transférées à la DGAL ?

Médecine de prévention

solidaires tient à vous alerter sur le manque de médecins du travail, et par conséquent le fait que certains collègues n'ont pas eu de visite depuis 2019 pour certains !

Remboursement des frais de stage des Ingénieur·es promu·es par LA

L'UD avait répondu par courrier du 5 décembre 2019 qu'il s'agissait des conséquences du fait que les stagiaires LA suivent une partie de la formation statutaire des Ingénieur·es recruté·es par la voie du concours, et que par équité on leur appliquait les mêmes modalités de remboursement de frais, à savoir l'indemnité de stage proratisée au nombre de jours de formation suivis.